

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Président : Erwan Le Floch

Président du conseil d'exploitation
de la régie eau - assainissement :
Henri Caradec

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice
présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai
2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents
indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

1. Contexte	4
1.1. Organisation administrative du service.....	4
1.2. Mode de gestion du service	4
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	4
2. Eléments techniques	5
2.1. Nombre de contrôles réalisés	5
2.2. Avancement.....	7
2.3. État des lieux des installations	7
2.4. Actions réalisées.....	8
2.5. Projets à l'étude.....	9
3. Eléments financiers	7
3.1. Budget	9
3.2. Tarification du service	10
3.3. Recouvrement des Redevances	10
3.4. Subventions de l'Agence de l'Eau.....	10
3.5. Financement des investissements	11
4. Indicateurs réglementaires	9
4.1. Populations concernées par le SPANC	11
4.2. Le règlement de service	11
4.3. Indice de mise en œuvre SPANC	12
4.4. Taux de conformité	12

1. CONTEXTE

L'Assainissement Non Collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques.

Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Les eaux usées traitées sont constituées des eaux vannes (eaux des toilettes) et des eaux ménagères (lavabos, cuisine, lave-linge, douche...).

L'ANC est reconnu comme une solution à part entière, alternative au réseau public de collecte et au moins aussi efficace, avec un impact environnemental des rejets moindre en zone rurale.

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a confié aux communes la compétence de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif (ANC). Le SPANC de Douarnenez Communauté a été créé le 1^{er} janvier 2006.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a précisé les conditions d'exercice de cette compétence.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service public local chargé d'une part de conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et d'autre part de contrôler les installations existantes. Comme pour l'assainissement collectif, ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier.

1.1. Organisation administrative du service

Douarnenez Communauté regroupe, au 1^{er} janvier 2018, 5 communes (Le Juch, Douarnenez, Kerlaz, Poullan sur Mer et Pouldergat) sur lesquelles intervient le SPANC.

1.2. Mode de gestion du service

Le service est géré en régie depuis le 1^{er} mars 2013. Le nombre d'agents en régie directe est composé depuis septembre 2017 de deux techniciennes à 50% de leur temps plein respectif.

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

Le SPANC de Douarnenez Communauté assure en régie :

- Le contrôle des installations (existantes ou neuves) d'assainissement non collectif :

Il s'agit du contrôle périodique qui suit le diagnostic initial (réalisé entre 2006 et 2010) et permet de vérifier l'entretien et l'état de fonctionnement des installations. Il est réalisé avec une périodicité de 4 ans pour les installations « non conformes polluantes », 6 ans pour les installations « non conformes » et de 10 ans pour les installations « conformes » ou en « absence de défaut ».

- Le contrôle de conception

Il consiste en l'instruction des dossiers de demande d'installation d'assainissement non collectif pour émettre un avis sur la faisabilité du projet neuf ou réhabilité. Lorsqu'il s'agit d'une maison neuve, il intervient en parallèle de la demande d'urbanisme et est obligatoire pour la demande de permis de construire.

- Le contrôle de bonne exécution des travaux (ou de réalisation)

Avant le remblaiement des ouvrages, un avis sur la conformité du dispositif est émis. Il permet de s'assurer que le dispositif est conforme au projet validé précédemment selon la réglementation en vigueur.

2. LES ÉLÉMENTS TECHNIQUES

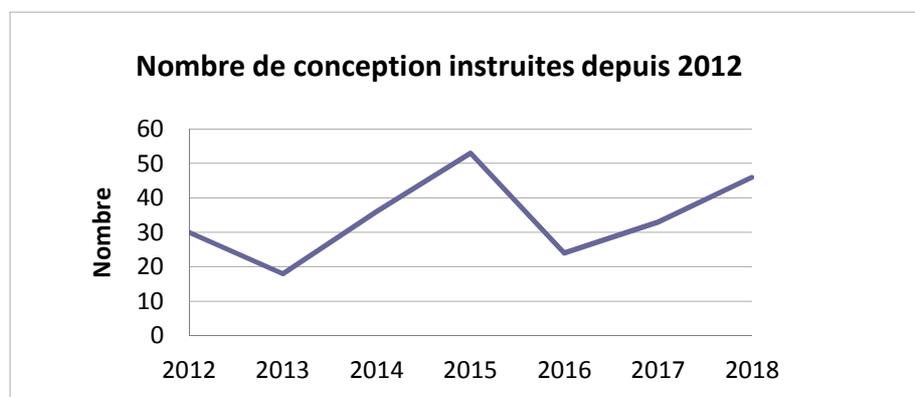
2.1. Contrôles des installations neuves ou réhabilitées

Conception :

Pour l'année 2018, **46 dossiers** de conception-implantation ont été instruits.

RÉPARTITION PAR COMMUNE DU NOMBRE DE CONTRÔLES RÉALISÉS DEPUIS LA CRÉATION DU SERVICE

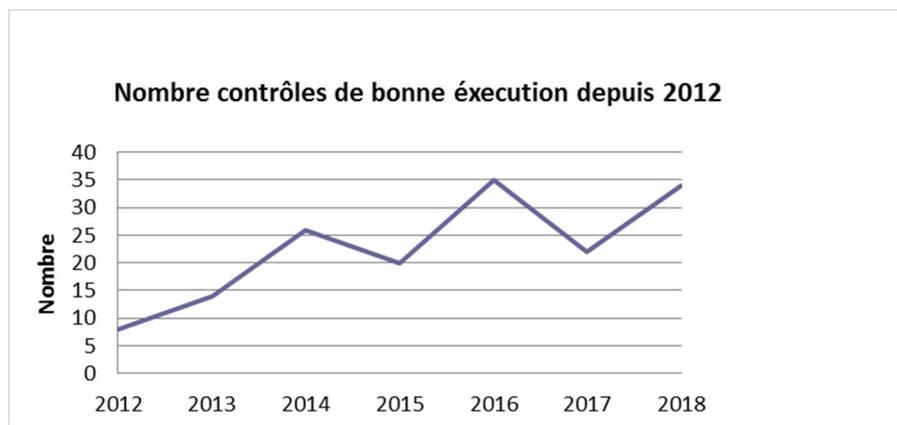
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Douarnenez	15	10	8	9	10	10	9	5	9	18	8	12	16
Le Juch	4	3	4	3	1	0	5	2	4	7	4	3	6
Poullan	12	0	4	4	9	1	4	6	11	13	6	5	7
Kerlaz	4	4	4	4	8	3	5	1	5	5	4	1	4
Pouldergat	22	7	3	7	5	3	7	4	7	10	2	13	13
TOTAL	57	24	23	27	33	17	30	18	36	53	24	34	46



Exécution :

34 installations neuves ont été contrôlées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Douarnenez	13	5	5	4	7	3	1	5	7	7	12	10	11
Le Juch	3	3	1	3	0	0	1	1	5	2	7	2	4
Poullan	9	0	5	2	6	1	2	0	8	5	4	5	8
Kerlaz	4	3	4	3	4	1	0	3	3	2	5	1	4
Pouldergat	21	6	2	6	3	0	4	5	3	4	7	4	7
TOTAL	50	17	17	18	20	5	8	14	26	20	35	22	34



2.2. Nombre de contrôles réalisés

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018	Moyenne 2013/2018
Contrôle de bon fonctionnement	394	161	326	447	544	20	-2620 %	315
Dont diagnostic vente	14	12	15	16	15	16	+ 6 %	15
Neuf conception	14	36	58	24	34	46	+ 26 %	42
Neuf exécution	18	26	19	35	22	34	+ 35 %	31
Demandes/Réclamations	53	80	100	NC	NC	NC		

Le nombre de dossiers de conception et de bonne exécution des travaux sont en augmentation en 2018.

Ceci s'explique en grande partie par le programme d'aide à la réhabilitation des assainissements présentant un risque sanitaire de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. En effet, la communauté de communes a signé une convention avec elle pour permettre aux particuliers ayant leur installation d'assainissement « non conforme polluantes/défaillants » de bénéficier d'une aide financière pour réhabiliter entièrement leur installation. Les projets déposés en 2017 ont donc été réalisés en 2018. De plus, tous les dossiers déposés fin 2016 et courant 2017 ont été validés qu'en septembre 2017 par l'AE LB d'où un nombre élevé de contrôle d'exécution de travaux en 2018 (34) par rapport aux autres années.

L'avancement du lotissement communal de Pouldergat explique également en partie l'augmentation de l'activité en neuf (conception/réalisation).

	Conception	Réalisation
DOUARNENEZ	16	11
KERLAZ	4	4
LE JUCH	6	4
POULDERGAT	13	7
POULLAN-SUR-MER	7	8
Total général	46	34

2.3. Avancement 2018

	Diagnostiqués 2018	Refus	Absent/A reporter
DOUARNENEZ	9	2	0
KERLAZ	2	0	0
LE JUCH	1	0	0
POULDERGAT	2	0	0
POULLAN SUR MER	6	0	0
Total	20	2	0

Le SPANC de Douarnenez Communauté est à ce jour identifié par les usagers, les notaires, les agences immobilières, les bureaux d'études, les vidangeurs et les terrassiers comme l'interlocuteur compétent en matière d'assainissement non collectif.

La reprise en régie du service et la mise en place d'une nouvelle organisation a permis d'aboutir à une facturation au début du mois suivant l'intervention et ainsi à une meilleure réactivité du service rendu à l'usager et aux partenaires (notaires).

Le peu de contrôle de bon fonctionnement sur l'année 2018, s'explique par la modification des fréquences de contrôle passée de 4 ans à 6 ans pour les installations non conformes non polluantes et de 8 ans à 10 ans pour les installations conformes ou ne présentant pas de défauts.

Ainsi **20 installations** ont été vérifiées en 2018.

2.4. État des lieux des installations

Conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30/12/2006, le SPANC a l'obligation de réaliser un contrôle périodique de bon fonctionnement de tous les dispositifs d'assainissement non collectif existants sur son territoire. Pour rappel, la périodicité des contrôles est fixée à 10 ans pour les installations conformes ou en « absence de défaut », 6 ans pour les installations non conformes non polluantes et 4 ans pour les installations non conformes polluantes (délibération n° DE 95-2017 du 28/09/2017).

Fréquences de contrôle depuis le 1^{er} janvier 2018 :

	Fréquence de contrôle
Installations non conformes "polluantes"	4 ans
Installations comprises entre 20 et 200 EH	5 ans
Installations non conformes	6 ans
Installations conformes ou en absence de défaut	10 ans

Les contrôles périodiques de bon fonctionnement et d'entretien des ouvrages d'assainissement non collectif concernent toutes les installations neuves, réhabilitées ou existantes.

L'objectif de ce contrôle est de s'assurer que les ouvrages sont bien entretenus, que l'installation n'entraîne pas de pollution des eaux ou des milieux aquatiques et qu'elle ne porte pas atteinte à la salubrité publique.

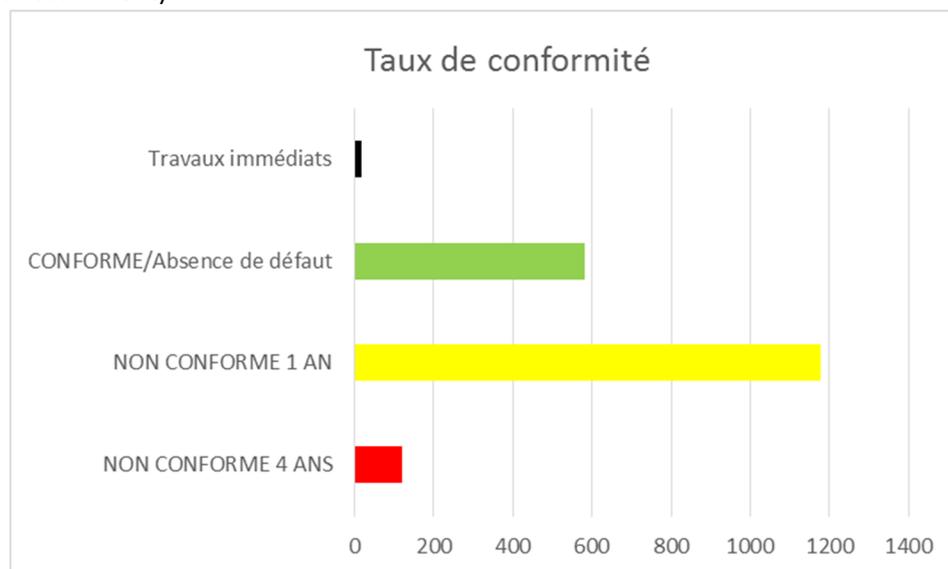
L'arrêté du 27/04/2012 applicable au 1^{er} juillet 2012 vient compléter l'arrêté du 7 septembre 2009 relatif aux modalités de contrôle des installations existantes. Il convient également de prendre en

compte l'arrêté du 7 mars 2012 modifiant les prescriptions techniques applicables aux installations neuves. Ces modifications visent à simplifier les modalités de contrôle et à les uniformiser.

	2017	2018	%	Evolution 2017-2018
NON CONFORME 4 ANS	136	121	6.4	- 11 %
NON CONFORME 1 AN	1193	1178	6.2	-1.3 %
CONFORME/Absence de défaut	550	581	30.6	5.6 %
Travaux immédiats	14	18	0,9	28.6 %
Total	1893	1898		

On observe :

- 62% des installations sont non conformes avec travaux uniquement si vente.
- 30.6 % des installations existantes contrôlées sont conformes ou en absence de défaut.
- **actuellement, environ 7 % (139 sur 1898) des installations sont défectives ou inexistantes et nécessitent une réhabilitation plus ou moins importante. La majorité des installations « inexistantes » concernent des habitations inhabitées qui ont fait l'objet d'un contrôle dans le cadre d'une vente immobilière.**
- une diminution du nombre d'installation non conforme (4 ans et 1 an) et une augmentation significative du nombre d'installation conforme. Ceci s'explique par les réhabilitations subventionnées par l'Agence de l'Eau, les réhabilitations réalisées suite aux ventes et par la construction d'habitation hors zonage d'assainissement collectif (lotissement communal de Pouldergat notamment).



2.5. Actions réalisées

- Mise en place du logiciel métier mutualisé avec l'assainissement collectif et non collectif : Y-assainissement d'Ypresia.
- Intégration d'une nouvelle méthode de facturation via Ypresia et CIRIL
- Mise à jour et suivi de l'annualisation de la redevance.
- Mise à jour des données.
- Saisie des informations cartographiques sur le logiciel IntraGéo (SIG) et intégration dans la carte Ypresia.

- Participation aux différentes réunions du Conseil Départemental.
- Réalisation d'une brochure informative. Cette dernière devait être envoyée avec les factures 2018 mais le modèle imposé par le trésor public ne l'a pas permis.

2.6. Projets à l'étude

- Réflexion sur les actions à mener pour réduire le nombre d'installation polluante.
- Mettre en place un suivi des habitations ayant fait l'objet d'une vente.

3. LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

Le SPANC est géré comme un Service Public Industriel et Commercial (SPIC). En conséquence, la gestion du service est soumise aux principes suivants :

Règles comptables des Services locaux d'assainissement (instruction comptable M49), budget équilibré et financement du service par des redevances versées par les usagers en échange de prestations effectuées.

3.1. Budget

		(€)	2015	2016	2017	2018
Budget primitif	Dépenses	Fonctionnement	101 856,05	288 300,91	153 105,72	188071.4
		Investissement	3 100,00	4 100,00	5 100,00	6000
	Recettes	Fonctionnement	101 856,05	288 300,91	13 8920,00	188 071.4
		Investissement	3 100,00	4 100,00	1 000,00	6000
Compte administratif	Dépenses	Fonctionnement	84 497,85	115 294.65	113 972,38	100 523.6
		Investissement	0,00	0	1 676.8	3140.05
	Recettes	Fonctionnement	77 202,71	122 299,.46	137 758.06	122 965.49
		Investissement	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1558.93
Résultat		Fonctionnement	-7 295,14	7 004,81	23 785,68	22 441.89
		Investissement	1 000,00	1 000,00	-676,80	- 1581.12

Sur l'exercice budgétaire 2018, on constate une diminution des dépenses et des recettes par rapport à 2017. Ces diminutions s'expliquent par la baisse des subventions de l'agence de l'eau (92 724.40€ en 2017 contre 81 391.45 € en 2018 en recettes et 59 640.32 € en 2018 contre 82 529.57 en 2017 en dépenses).

Le budget de fonctionnement est en excédent de 22 441.89€ du fait notamment du décalage des reversements de subventions. En effet, les résultats du budget sont erronés par le fait qu'une partie des subventions perçue fin 2018 n'est reversée que début 2019.

En réalité, subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne à reverser déduite, le budget est en excédents de **685.76 € et non 22 441.89€**.

3.2. Tarification du service

L'assemblée délibérante vote les tarifs.

Les tarifs fixés sont les suivants :

Tarifs (€ TTC)	2013	2014-2017	2018
Premier contrôle de diagnostic	84	100,10	125
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien <20EH	63	100,10	125
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien <200EH	200	200	250
Contrôle de conception (nouvelle ou réhabilitée)	70	70	70
Contrôle de bonne exécution (nouvelle ou réhabilitée)	85	85	85
Diagnostic de vente	150	150	150
Contre visite	45	45	45
Pénalité*	200,2	200,2	250

Les tarifs sont stables depuis 2013 en contrôle de conception et de bonne exécution ainsi que pour les diagnostics de vente. Une augmentation des tarifs pour les contrôles de bon fonctionnement a été votée en septembre 2017 pour une application en janvier 2018. L'objectif de cette augmentation a pour objectif de pénaliser les installations polluantes contrôlées tous les 4 ans sans impacter les autres usagers. En effet, en plus de cette augmentation, les fréquences de contrôles ont également été modifiées (voir paragraphe 2.4 Page 7).

A noter que la reprise en régie permet d'assurer un réel rôle de service public que ne permettaient pas les contacts du prestataire. Cela permet également de faire bénéficier un grand nombre d'usagers de financement conséquent accordé par l'agence de l'eau Loire Bretagne (Cf. 3.4).

**En cas d'obstacle mis à l'accomplissement des missions des agents du SPANC et après une mise en demeure préalable conformément à l'article 28 du règlement de service, l'utilisateur est astreint au paiement de la pénalité financière prévue par l'article L.1331-8 du Code de la santé publique. Le montant de cette pénalité a été fixé au montant de la redevance de contrôle de fonctionnement et d'entretien majorée de 100%, par délibération du conseil communautaire dans sa séance du 28 septembre 2017.*

3.3. Recouvrement des Redevances

(€ TTC)		2014	2015	2016	2017	2018
Redevance SPANC	Facturé	35 250,14	47 330,06	43 259.13	43 984.66	36830.71
	Impayé cumulé depuis 2006	NC	NC	NC	NC	203

Il y a 203 impayés sur la période 2013-2018 représentant la somme de **4984.06€**. A noter qu'ils sont regroupés par la Trésorerie Générale en charge du recouvrement, ce qui explique le décalage sur les budgets.

3.4. Subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Dans le cadre de son 10^{ème} programme s'achevant le 31/12/2018, l'agence de l'eau Loire Bretagne soutient les SPANC pour la réalisation des contrôles de conception et de bonne exécution des travaux des projets d'assainissements non collectifs neufs ou en réhabilitation ainsi que pour l'animation des opérations groupées de réhabilitation des assainissements individuels défectueux et les travaux de mise en conformité.

	Nombre	Subvention (€)	
Conception	44	35	1540
Réalisation	31	42.5	1317.5
Animation réhabilitation			4680
		Total TTC	4 422 €

Les subventions sont versées sur l'année N+1, en fonction du nombre de contrôles réalisés durant l'année N. Ces dernières seront donc versées en 2019. L'animation perçue en 2018 concernait les lots 6, 8 et 9.

3.5. *Financement des investissements*

Montants des travaux réalisés

Les travaux de réalisation ou de réhabilitation des installations ne sont pas réalisés par le SPANC, par conséquent, seuls les amortissements apparaissent.

État de la dette

Le SPANC de Douarnenez Communauté n'a pas recours à l'emprunt, donc l'état de la dette est sans objet.

4. INDICATEURS REGLEMENTAIRES

Le décret n° 2007-675 pris pour l'application de l'article L2224-5 du CGT et l'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des Services Publics d'eau potable et d'assainissement définissent les indicateurs spécifiques au Service Public d'Assainissement Non Collectif. Une circulaire du 28 avril 2008, relative à la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement, est venue compléter le dispositif réglementaire déterminant notamment le degré de fiabilité de la production de chaque indicateur.

4.1. *Populations concernées par le SPANC*

	Nb d'habitant moyen par foyer	Nb d'habitation contrôlée par le SPANC	Population concernée par le SPANC
DOUARNENEZ	2,3	550	1265
POULLAN SUR MER	2,0	405	810
LE JUCH	2,4	217	521
KERLAZ	2,0	246	492
POULDERGAT	2,3	480	1104
		Total	4192

4 192 usagers sont assujettis au SPANC.

4.2. *Le règlement de service*

Le règlement de service a été rédigé et validé par le conseil communautaire le 28 Septembre 2017. Son application est effective depuis le 3 octobre 2017.

Il est disponible sur le site internet de la Communauté de communes :

<http://www.douarnenez-communaute.fr>

4.3. Indice de mise en œuvre SPANC

Cet indicateur réglementaire descriptif du service permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le SPANC.

Cet indice, compris entre 0 et 140, traduit le niveau de mise en œuvre des missions obligatoires et facultatives en matière d'assainissement non collectif. Les éléments facultatifs ne sont comptabilisés que si tous les éléments obligatoires sont assurés. Il est à noter que cet indicateur ne doit pas être interprété en termes de « performance » du service car il ne contient pas d'information sur la qualité des prestations assurées.

Il est calculé en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B.

Comme les années précédentes, l'indice pour le SPANC de Douarnenez Communauté est de 80.

A. Eléments obligatoires du service public d'assainissement non collectif			B. Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif		
	oui	non		oui	non
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération		x	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange		x
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	x		Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations		x
Mise en oeuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations	x		Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations		x
Mise en oeuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	x				
Total Indice A	80		Total Indice B	0	

La mise en œuvre du SPANC de Douarnenez Communauté est effective pour ses compétences obligatoires avec une valeur de 80 en partie A. En revanche, elle ne propose aucune compétence complémentaire.

4.4. Taux de conformité

L'indicateur mesure le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement non collectif en restreignant la non-conformité aux seules installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement ainsi qu'aux absences d'installation, conformément à l'arrêté du 2 décembre 2013. Le calcul est donc le suivant :

Installations conformes pour les installations neuves + installations qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ni de risque environnemental avéré pour les installations existantes depuis la création du service.

	2015	2016	2017	2018
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	1 818	1 881	1 893	1898
Nombre d'installation conforme ou contrôlée « en absence de défaut »	405	460	550	581
Nombre d'installations qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ni de risque environnemental avéré	1 261	1 264	1 193	1178
Taux de conformité (%)	91,6	91,7	92,1	92,7

Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de Douarnenez Communauté est de 92.7%.

A noter, cependant qu'il subsiste une incohérence sur la dénomination de l'indicateur de performance relatif à la conformité des installations, puisqu'on ne prend pas en compte la « non-conformité » des installations existantes dans le calcul. Ainsi, les installations existantes incomplètes, qui dysfonctionnent et/ou qui sont significativement sous-dimensionnées mais non localisées dans une zone à enjeux qui ne présentent donc pas de travaux à réaliser dans un délai de 4 ans, mais qui sont toutefois classées « non conformes » au regard de la réglementation, sont prises en compte dans le calcul des installations « conformes ».

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

ART	DESIGNATIONS	BP 2018	CA 2018	OBSERVATIONS
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 250,00	981,89	
6063	Fournitures de petits équipements	100,00	70,00	
6064	Fournitures administratives	200,00	123,72	
6066	Carburant	500,00	-	
611	Prestations de services	1 000,00	258,00	
61551	Matériel roulant	1 000,00	23,33	
6161	Assurance multirisque	500,00	361,09	
618	Formation	1 500,00	-	
6236	Catalogue et Imprimés	100,00	-	
6256	Mission	150,00	30,50	
6261	Frais affranchissement	-	-	
6262	Frais de télécommunication	200,00	115,25	
6287	Remboursement de frais	3 000,00	-	
012	- CHARGES DE PERSONNEL	57 244,60	30 167,05	
6215	Personnel affecté par la collectivité	10 000,00	-	
6331	Versement de transport	120,00	-	
6332	Cot FNAL	120,00	-	
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	485,00	-	
6338	Cot Urssaf	72,00	-	
64111	Rémunération principale (PT)	28 000,00	13 909,94	
64138	Autres indemnités (PT)	2 200,00	4 620,19	
6415	Sup familial	700,00	660,78	
6451	Cotisations à l'URSSAF	11 344,60	8 544,24	
6453	Cotisations caisses retraite	1 100,00	1 582,29	
6454	Cotisations ASSEDIC	1 720,00	-	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	210,00	202,27	
6472	Prestations familiales directes	900,00	547,34	
6475	Medecine du travail	273,00	100,00	
65	- DIV.CHARGES GESTION COURANTE	5 000,00	72,59	
6541	Créances admises en non-valeur	2 500,00	72,59	
6542	Créances éteintes	2 500,00	-	
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	105 000,00	67 743,14	
673	Titres annulés(exercice antér.)	5 000,00	8 102,82	
6742	Subvention exceptionnelles équipe ment	100 000,00	59 640,32	
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INV	1 017,87	-	
022	- DEPENSES IMPREVUES	10 000,00	-	
022	Dépenses imprévues	10 000,00	-	
042	- OPERATIONS D'ORDRE	1 558,93	1 558,93	
6811	Dotations aux amortissements	1 558,93	1 558,93	
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	188 071,40	100 523,60	

FONCTIONNEMENT - RECETTES

ART	DESIGNATIONS	BP 2018	CA 2018	OBSERVATIONS
70 - PRODUITS DES SERVICES		43 500,00	36 830,71	
7062	Redevances d'assainissement	43 500,00	36 830,71	
7063	Contributions des communes			
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		100 000,00	86 132,95	
747	Autres attributions et participations	100 000,00	81 391,45	
	Autres attributions et participations		4 741,50	Service ANC
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		6 600,00	1,83	
758	Produits divers de gestion courante	-	1,39	
774	Subventions exceptionnelles	6 600,00		
778	Autres produits exceptionnelles	-	0,44	
002 - RESULTAT REPORTE		37 971,40		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		188 071,40	122 965,49	

- 22 441,89

BUDGET PRIMITIF 2018				SPANC
INVESTISSEMENT - DEPENSES				
ART	DESIGNATIONS	BP 2018	CA 2018	OBSERVATIONS
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-	-	
16	Emprunts	-		
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		4 000,00	2 345,65	
205	Logiciel	4 000,00	2 345,65	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 000,00	794,40	
2183	Matériel et informatiques	1 000,00	794,40	
2188	Autres materiel	1 000,00	-	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		6 000,00	3 140,05	
INVESTISSEMENT - RECETTES				
ART	DESIGNATIONS	BP 2018	CA 2018	OBSERVATIONS
10 - DOTATIONS		-	-	
1068	Autres réserves	-		
040 - OPERATIONS D'ORDRE		1 558,93	1 558,93	
28182	Amort matériel de transport	1 000,00	1 000,00	
28183	Amort de bureau et informatique	558,93	558,93	
021 - VIREMENT SECTION DE FCT		1 017,87	-	
001 - RESULTAT REPORTE		3 423,20		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		6 000,00	1 558,93	
Résultat 2018		-	-	1 581,12

Annexe 2 : Détails budget 2017

COMPTA ADMINISTRATIF 2017				SPANC
FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
ART	DESIGNATIONS	BP 2017	CA 2017	OBSERVATIONS
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		7 140,00	861,58	
6063	Fournitures de petits équipements	1 000,00	54,90	
6064	Fournitures administratives	300,00	-	
6066	Carburant	500,00	-	
611	Prestations de services	1 000,00	438,00	
61551	Matériel roulant	100,00	53,33	
6161	Assurance multirisque	350,00	315,35	
618	Formation	500,00	-	
6236	Catalogue et Imprimés	100,00	-	
6256	Mission	100,00	-	
6261	Frais affranchissement	3 000,00	-	
6262	Frais de télécommunication	190,00	-	
012 - CHARGES DE PERSONNEL		46 847,00	29 581,10	
6215	Personnel affecté par la collectivité	7 000,00	-	Encadrement / secretariat
6331	Versement de transport	120,00	35,59	
6332	Cot FNAL	120,00	35,59	
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	485,00	144,52	
6338	Cot Urssaf	72,00	21,37	
64111	Rémunération principale (PT)	24 000,00	17 847,67	
64138	Autres indemnités (PT)	2 200,00	2 792,86	
6415	Sup familial	700,00	823,19	
6451	Cotisations à l'URSSAF	8 100,00	2 149,36	
6453	Cotisations caisses retraite	1 100,00	289,04	
6454	Cotisations ASSEDIC	1 720,00	455,57	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	210,00	201,45	
6472	Prestations familiales directes	900,00	4 784,89	
6475	Medecine du travail	120,00	-	
65 - DIV.CHARGES GESTION COURANTE		1 500,00	0,13	
654	Pertes sur créances irrécouv.	1 500,00	-	
658	Charges diverses de gestion courante	-	0,13	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		88 300,00	82 529,57	
673	Titres annulés(exercice antér.)	-	91,00	
6742	Subvention exceptionnelles équipe ment	88 300,00	82 438,57	Agence de l'eau
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INV				
022 - DEPENSES IMPREVUES		8 318,72	-	
022	Dépenses imprévues	8 318,72	-	
042 - OPERATIONS D'ORDRE		1 000,00	1 000,00	
6811	Dotations aux amortissements	1 000,00	1 000,00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		153 105,72	113 972,38	

FONCTIONNEMENT - RECETTES				
ART	DESIGNATIONS	BP 2017	CA 2017	OBSERVATIONS
013 - ATTENUATION DE CHARGES		-	134,43	
6419	Autres remboursements		134,43	
70 - PRODUITS DES SERVICES		43 500,00	43 984,66	
7062	Redevances d'assainissement	43 500,00	43 780,11	Annualisation
7063	Contributions des communes	-	204,55	
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		95 420,00	92 724,40	
774	Autres attributions et participations	95 420,00	92 724,40	Solde lot 6.1 + 6.2 : 51 975€ / Lot 7,8,9 = acpte 30% : 25 000 Animat° solde lot 6 : 2160 / acompte lot 7,8,9 : 2160 +concep_real : 2800
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		-	914,57	
758	Produits divers de gestion courante		910,00	
7718	Amendes		4,57	
002 - RESULTAT REPORTE		14 185,72		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		153 105,72	137 758,06	
Résultat 2017		-	23 785,68	

COMPTE ADMINISTRATIF 2017						SPANC	
INVESTISSEMENT - DEPENSES							
ART	DESIGNATIONS	CA 2016	RAR 2016	PROP 2017	BP 2017	CA 2017	OBSERVATIONS
001 - RESULTAT REPORTE							
020 - DEPENSES IMPREVUES		-	-	-	-	-	
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-	-	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-	-	-	-	-	
16	Emprunts	-	-	-	-	-	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		-	-	1 000,00	1 000,00	-	
205	Logiciel	-	-	1 000,00	1 000,00	-	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		-	-	4 100,00	4 100,00	1 676,80	
2184	Mobilier	-	-	-	-	-	
2183	Matériel et informatiques	-	-	1 500,00	1 500,00	1 676,80	
2188	Autres materiel	-	-	2 600,00	2 600,00	-	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		-	-	5 100,00	5 100,00	1 676,80	
INVESTISSEMENT - RECETTES							
ART	DESIGNATIONS	CA 2016	RAR 2016	PROP 2017	BP 2017	CA 2017	OBSERVATIONS
10 - DOTATIONS		-	-	-	-	-	
1068	Autres réserves	-	-	-	-	-	
040 - OPERATIONS D'ORDRE		1 000,00	-	1 000,00	1 000,00	1 000,00	
2805	Amort Logiciel	-	-	-	-	-	
28182	Amort matériel de transport	1 000,00	-	1 000,00	1 000,00	1 000,00	
021 - VIREMENT SECTION DE FCT					-	-	
001 - RESULTAT REPORTE		-			4 100,00		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 000,00	-	1 000,00	5 100,00	1 000,00	
Résultat 2017		1 000,00	-	4 100,00	-	676,80	